« Prendre sa place » en temps de crise

Un regard transversal

Frédéric LERAIS et Antoine MATH

« *Toma la plaza* » – Prendre la place. C'est l'un des principaux *leitmotive* du mouvement des Indignés espagnols en 2011. Ce slogan signifie tout à la fois occuper physiquement la place, la Puerta del sol, et, au sens plus métaphorique, occuper l'espace public, l'agora, y prendre la parole, et plus largement sa juste place dans la société (Van de Velde, 2011). Pour se faire une place dans la société, les jeunes revendiquent leur autonomie et la possibilité d'avoir prise sur leurs destins, au niveau personnel et collectif.

La question des jeunes est centrale dans la stratégie européenne adoptée par le Conseil européen « pour l'emploi et une croissance intelligente durable et inclusive », dite « Europe 2020 » (Commission européenne, 2010). Sur les cinq grands objectifs fixés, deux se focalisent sur les jeunes, l'un à travers l'emploi, l'autre à travers l'éducation. Ces deux objectifs se déclinent sous la forme de trois indicateurs « cibles » à atteindre pour 2020 : 75 % de la population entre 20-64 ans devra avoir un emploi [1] ; la part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation devra être inférieure à 10 % ; au moins 40 % des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES* porte sur les jeunes dans la crise. A travers l'examen d'une douzaine de pays, il tente de distinguer les éléments de continuité et de rupture, les convergences et les différences entre pays, confirmant l'intérêt d'une approche comparative. Les articles portant sur les différents pays sont construits autour de trois axes : les évolutions des jeunes sur le marché du travail depuis la crise ; les réponses apportées par les politiques publiques ; les réactions, les mouvements et la question de la représentation des jeunes. Ces questions ne sont pas nouvelles. La dégradation actuelle a même un air de déjà vu. Elle est comparable à celle des précédents ralentissements économiques, et on pourrait avoir tendance à l'oublier suite à une décennie de décrue du chômage, de hausse du taux d'emploi et, plus généralement, d'amélioration sensible de la situation générale des jeunes sur le marché du travail.

1. Depuis la fin des années 1990, la stratégie européenne pour l'emploi fixait un objectif de taux d'emploi pour les 15-64 ans. Retenir désormais la tranche 20-64 ans révèle qu'un objectif d'emploi incluant les 15-19 ans pouvait aller à l'encontre des objectifs d'une population mieux formée et plus productive.

Cependant, les effets de la « Grande récession » débutée en 2008 et de ses suites semblent être beaucoup plus profonds et durables que ceux des précédents creux conjoncturels. Cette crise globale pénalise particulièrement les jeunes sur le marché du travail et, plus généralement, perturbe leur insertion dans la société. Elle laissera probablement des marques sur leurs trajectoires futures.

« La jeunesse n'est qu'un mot » [1]

La jeunesse est d'abord une construction sociale généralement définie comme un âge de la vie entre enfance et âge adulte, ce qui soulève la question des bornes d'âge inférieures et surtout supérieures qui devraient être retenues. A quel âge devient-on adulte ? 18 ans, 25 ans, 30 ans voire 35 ans ? Cette période de transition entre enfance et accès à l'autonomie s'analyse comme le franchissement de diverses étapes : fin des études, accès à un emploi rémunérateur et stable, décohabitation avec les parents. De ce point de vue, dans les pays développés, la jeunesse dure plus longtemps qu'auparavant mais avec de forts contrastes selon les pays (Cavalli, Galland, 1993). Cet allongement a accompagné les transformations des systèmes éducatifs, de la famille et du marché du travail. Appréhendés ainsi, et non par l'état-civil, les âges de cette période de transition peuvent varier selon le contexte en fonction à la fois des solidarités familiales, des systèmes éducatifs et des politiques sociales. Ces trois éléments déterminants font système sous la forme de « modèles » de passage à l'âge adulte très différenciés au sein des pays développés. S'opposent en particulier les pays du Nord de l'Europe où des transferts sociaux élevés existent pour les jeunes en formation ou en recherche d'emploi aux pays du Sud où la famille demeure le principal soutien. Dans ce cadre, la structure familiale, la relation éducation/emploi et les systèmes de protection sociale apparaissent bien comme des déterminants « structurels » majeurs des trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes (Van de Velde, 2008). La crise a rendu le franchissement des étapes vers l'âge adulte – emploi et émancipation de la famille – beaucoup plus compliqué.

En outre, il convient de se départir de la représentation d'une jeunesse homogène : de nombreux travaux ont en effet souligné que les différences sociales entre les jeunes de milieux différents pèsent beaucoup plus que celles entre générations. Dès lors qu'on s'intéresse aux situations économiques et sociales, la catégorie globalisante des jeunes ou de la jeunesse peut être trompeuse, et les analyses fondées sur la situation « moyenne » des jeunes et posant le caractère déterminant d'une fracture qui serait principalement intergénérationnelle s'avèrent peu pertinentes [2].

Leur situation sur le marché du travail diffère ainsi très fortement entre les jeunes, au sein de tous les pays, selon le niveau de qualification et, ce qui est lié, l'origine sociale ou le statut social des parents ; selon le genre et la situation familiale ; selon la région ou la commune (et en conséquence selon la situation

1. L'expression est empruntée au titre de l'entretien de Pierre Bourdieu paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978 (repris in *Questions de sociologie*, Minuit, 1984).
2. Dans ce sens, et en ne faisant référence qu'à des publications très récentes, voir Allègre (2011) ou Cahuc *et al.* (2011).

locale du marché du travail) ; selon la couleur de la peau ; selon l'origine géographique ou nationale, qu'elle soit réelle ou supposée ; selon l'état de santé, etc. [1] Les articles de ce numéro confirment bien que l'âge et le genre sont des dimensions centrales et très discriminantes au regard de la situation sur le marché du travail. D'autres variables comme le diplôme, la nationalité ou le pays de naissance jouent également un rôle clé (encadré 1).

Une situation des jeunes particulièrement dégradée depuis 2007

La « grande récession » s'est traduite par des pertes d'emploi et une nette hausse du chômage : entre 2008 et 2010, l'Europe a perdu 5 millions d'emplois (Eurofound, 2011a). L'ampleur de la hausse du chômage et des baisses d'emploi a varié d'un pays à l'autre. En Europe, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, les pays baltes ont été particulièrement affectés. Aux Etats-Unis, l'ampleur de la dégradation de l'emploi a également été exceptionnelle (Sauviat, Sommeiller, 2011, dans ce numéro). En Allemagne, en Autriche et en Belgique la hausse du chômage a, au contraire, été très contenue (Chagny, 2011, dans ce numéro ; Viprey, 2011, dans ce numéro).

L'emploi s'est ajusté différemment d'un pays à l'autre d'abord parce que le choc sur la croissance économique a lui-même été différent d'un pays à l'autre. Mais le lien entre la récession et l'emploi a en outre été très variable (Cochard *et al*., 2010). Ces disparités tiennent à de nombreux facteurs : structures de l'économie, politiques de l'emploi, évolution des rémunérations, baisse de la durée du travail, dispositifs de chômage partiel...

Plusieurs études ont évalué la réactivité de l'emploi (ou du chômage) durant la récession, c'est-à-dire entre 2007 et 2009, voire jusqu'au début 2010. Elles permettent de comparer le degré de « flexibilité » de l'emploi ou encore la rapidité avec lequel l'emploi s'est ajusté (Husson, 2009 ; Ehrel, 2010 ; Leschke, Watt, 2010 ; Math, 2010 ; Tangian, 2010). Leurs résultats convergent : les pays à ajustement fort et rapide se caractérisent par une faible protection de l'emploi. Il s'agit d'abord de l'Espagne et des Etats-Unis, mais aussi, à un moindre degré, de l'Islande, de l'Irlande, du Portugal, du Danemark, de la France, de la Grèce et des pays baltes. Inversement, la réactivité a été faible (voire négative) dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, qui ont joué sur des dispositifs de chômage partiel efficaces et plus généralement sur des mesures de flexibilité interne aux entreprises pour atténuer l'impact de la crise sur les niveaux d'emploi et de chômage (IRES, 2009 ; Chagny, 2011, dans ce numéro).

L'impact de la récession sur l'emploi au début de la crise a cependant pu changer au cours du temps : la récession a des effets retardés sur l'emploi, d'où l'importance d'élargir la période d'observation à 2007-2010 (en limitant l'analyse aux pays ayant connu une baisse significative de l'activité économique sur cette période). Il est nécessaire de comparer de quelle façon l'ajustement sur l'emploi et le chômage s'est effectué selon l'âge, entre jeunes et moins jeunes. Dans les pays où le taux de chômage, déjà plus

1. Pour une analyse de l'influence de ces variables sur l'emploi des jeunes en France, voir Conseil d'orientation pour l'emploi (2011).

Encadré

Le taux de chômage selon le diplôme, la nationalité ou le pays de naissance

Le niveau de qualification qui, en raison de la forte transmission intergénérationnelle des inégalités, est fortement corrélé à l'origine sociale, constitue une dimension explicative majeure du chômage (tableau 1). En outre, en raison de la crise actuelle, le taux de chômage des jeunes les moins diplômés a bien plus augmenté que le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur, même si ce dernier a beaucoup augmenté : la hausse est de 4,9 points en moyenne dans l'UE entre 2007 et 2010 pour les non diplômés (contre 7,4 points pour les moins diplômés), jusqu'à plus de 15 points en Espagne, 10 points en Irlande, en Grèce et en Hongrie.

La nationalité ou l'origine géographique sont également des facteurs importants. Le taux de chômage des jeunes étrangers non communautaires de 15 à 24 ans s'élève ainsi en moyenne à 30,3 % en 2010 dans l'UE contre 20,4 % pour les jeunes ayant la nationalité du pays (tableau 2). Une conclusion similaire s'impose si l'on compare les taux de chômage entre jeunes nés à l'étranger et jeunes nés dans le pays. En outre, au cours de la période 2007-2010, l'écart s'est accru, les jeunes étrangers et les jeunes nés à l'étranger payant davantage leur tribut à la crise avec de fortes différences cependant selon les pays.

Tableau 1. Taux de chômage des 15-24 ans et des 25-39 ans selon le niveau d'éducation, 2010 et évolutions 2007-2010

	15-24 ans				25-39 ans			
	Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)		Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)	
	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveau 0-2	Niveaux 5-6
UE 27	**27,4**	**16,3**	**7,4**	**4,9**	**19,6**	**6,3**	**7,6**	**1,9**
Belgique	35,9	13,1	6,8	1,6	21,6	4,7	2,6	0,9
Bulgarie	39,5	..	10,0	..	26,0	5,0	5,9	2,6
Danemark	15,1	..	6,3	..	12,2	5,6	6,6	2,0
Allemagne	13,4	..	-2,3	..	20,3	3,2	-1,2	-0,3
Irlande	44,9	18,4	27,5	12,9	31,3	7,6	21,7	4,9
Grèce	31,2	42,9	13,4	10,9	15,9	13,9	6,1	4,0
Espagne	49,6	28,9	29,2	15,3	29,9	13	19,4	7,2
France	36,3	13,8	6,1	1,3	21,0	5,6	5,3	0,2
Italie	30,9	23,1	8,4	3,8	12,8	9,6	4,1	2,4
Hongrie	41,4	22,2	10,9	9,9	29,3	5,8	8,6	2,4
Pays-Bas	11,8	5,3	3,4	..	8,1	2,4	3,4	1,1
Autriche	11,8	..	-0,6	..	12,1	3,0	1,6	0,1
Pologne	30,1	20,7	7,3	0,7	20,6	5,4	1,3	0,5
Portugal	22,3	26,1	6,1	0,2	14,5	7,8	5,0	-1,7
Roumanie	15,8	28,9	-2,8	7,8	8,6	5,6	-0,8	3,0
Finlande	31,3	..	5,5	..	16,3	5,0	5,2	1,4
Suède	38,9	14,6	9,4	2,3	18,5	5,1	5,3	1,1
Royaume-Uni	34,1	12,1	7,7	4,6	15,3	3,8	6,9	1,7

Niveaux 0-2 : Enseignement pré-primaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire.
Niveaux 5-6 : Enseignement supérieur.
.. non significatif.
Source : Eurostat, Enquêtes annuelles force de travail.

■ ■ ■

■ ■ ■

Tableau 2. Taux de chômage des 15-24 ans selon la nationalité et selon le pays de naissance, 2010 et évolutions 2007-2010

	Nationalité				Pays de naissance			
	Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)		Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)	
	Nationaux	Extra-UE	Nationaux	Extra-UE	Pays de l'enquête	Pays étranger	Pays de l'enquête	Pays étranger
UE 27	**20,4**	**30,3**	**5,1**	**9,2**	**20,4**	**25,5**	**5,1**	**8,0**
Belgique	21,8	39,9	3,4	6,6	21,3	32,5	2,9	7,4
Danemark	13,3	26,5	5,8		13,3	18,9	5,9	6,5
Allemagne	9,2	18,5	-2,0	-3,5	9,5	13,2	-1,9	-2,1
Irlande	..	..	..	..	28,1	24,0	19,0	15,6
Grèce	34,0	26,8	10,1	11,2	33,8	28,4	10,1	11,1
Espagne	41,2	44,9	23,6	22,8	41,2	43,0	23,6	22,3
France	22,5	37,1	3,7	6,4	22,3	32,0	3,7	3,8
Italie	28,2	28,1	7,5	12,9	28,2	25,7	7,5	9,8
Pays-Bas	8,5	20,7	2,7	..	8,3	14,3	2,7	4,3
Autriche	7,9	17,3	0,1	0,6	7,8	15,8	0,2	0,3
Portugal	22,0	..	5,4	..	21,8	28,6	5,1	..
Roumanie	22,1	..	1,9	..	22,1	..	2,0	..
Finlande	21,1	37,0	4,9	..	20,9	31,7	4,8	3,1
Suède	24,6	44,6	5,8	5,1	23,9	36,4	5,7	8,5
Royaume-Uni	19,6	27,4	5,5	4,8	19,4	20,8	5,3	4,4

.. non significatif.
Source : Eurostat, Enquêtes annuelles force de travail.

élevé pour les jeunes, a beaucoup augmenté (pays des parties Sud et Est-Orientale de l'Europe notamment), le chômage des jeunes atteint désormais des sommets. La situation des jeunes s'est également dégradée dans des pays partant de faibles niveaux de chômage et ayant réussi globalement à traverser la crise sans trop de difficultés, mais dans lesquels les jeunes ont beaucoup payé, comme la Suède et la Finlande, où le taux de chômage des jeunes a très fortement augmenté.

Dans l'UE, l'emploi des jeunes a beaucoup plus baissé (en %) que l'emploi total et l'activité économique entre 2007 et 2010 (tableau 3). En moyenne, un point de baisse du PIB s'est accompagné d'une baisse de 5,9 % de l'emploi des jeunes (0,7 % de l'emploi total) et d'une hausse de 13,6 % du chômage des jeunes (18,2 % du chômage total). L'emploi des jeunes comme des moins jeunes s'est considérablement ajusté à la baisse en Espagne, au Portugal et en Irlande sur l'ensemble de la période 2007-2010. Dans ces trois pays, le chômage des jeunes a aussi très fortement réagi à la baisse du PIB, ce qui est également le cas de la France, de l'Islande et du Royaume-Uni, des pays dans lesquels la stabilité ou la faible augmentation de l'inactivité des jeunes n'a pas pu atténuer l'impact de la baisse des emplois sur le chômage des jeunes (Math, 2011, dans ce numéro).

Une plus forte baisse des emplois des jeunes : origines et conséquences

La structure et la dynamique du marché du travail expliquent une grande partie de la plus forte dégradation du marché du travail pour les jeunes : ils sont surreprésentés dans les emplois non permanents (CDD, intérim), connaissent de plus fortes mobilités ou recherches d'emploi et se trouvent au cœur des mutations du marché du travail, mutations qui affectent souvent l'entrée en emploi.

L'arrêt ou la baisse des embauches consécutifs à la crise a surtout concerné les jeunes. Ce facteur se combine avec cinq autres ensembles de facteurs expliquant le plus fort impact de la crise sur les jeunes ainsi que les disparités entre

Tableau 3. Réactions de l'emploi et du chômage à la baisse du PIB pour l'ensemble de la période 2007-2010 (élasticités apparentes)

	Elasticité ε (CHOMj/ PIB) (1)	Elasticité ε (CHOM/ PIB) (2)	Elasticité ε (CHOMj/ CHOM) (3)	Elasticité ε (CHOMj /EMPj) (4)	Elasticité ε (EMPj/ PIB) (5)	Elasticité ε (EMP/ PIB) (6)	Elasticité ε (EMPj/ EMP) (7)
UE 27	**-13,6**	**-18,2**	**0,7**	**-2,3**	**5,9**	**0,7**	**8,8**
Espagne	-31,5	-52,1	0,6	-2,3	13,6	3,2	4,2
France	-15,7	-14,3	1,1	-6,1	2,6	-0,3	-8,0
Islande	-13,2	-26,0	0,5	-9,6	1,4	0,7	2,0
Irlande	-9,9	-18,1	0,5	-2,1	4,7	1,3	3,6
Portugal	-9,7	-30,1	0,3	-0,5	20,6	3,2	6,5
Royaume-Uni	-8,7	-13,4	0,6	-3,5	2,5	0,3	7,3
Hongrie	-7,9	-11,0	0,7	-2,3	3,5	0,8	4,3
Italie	-5,4	-8,2	0,7	-1,6	3,4	0,3	10,9
Finlande	-5,2	-5,6	0,9	-1,6	3,2	0,5	6,4
Grèce	-4,6	-7,9	0,6	-1,5	3,0	0,4	7,7
Roumanie	-2,2	-7,8	0,3	-0,5	4,5	0,1	32,8

Pays classés par ordre décroissant de l'élasticité apparente du chômage des jeunes de 15 à 24 ans (EMPj) au PIB. Ont été écartés les pays ayant eu une croissance positive ou proche de 0 sur la période 2007-2010.
Source : Eurostat.
Notes :
Elasticité ε (x/y) = élasticité apparente de x à y = variation en % de x/variation en % de y
CHOM = nombre de chômeurs de 15 à 64 ans– CHOMj = nombre de chômeurs de 15 à 24 ans
EMP = nombre de personnes de 15 à 64 ans en emploi / EMPj = nombre de personnes de 15 à 24 ans en emploi
Lectures :
(5) = (6) x (7)
Une baisse d'un point du PIB s'est accompagnée dans l'UE d'une baisse de 5,9 % de l'emploi des 15-24 ans et de 0,7 % de l'emploi des 15-64 ans, ce qui équivaut aussi à dire qu'à une baisse d'un point de l'emploi des 15-64 ans s'est accompagnée en moyenne dans l'UE d'une baisse de 8,8 % de l'emploi des 15-24 ans.
(1) = (2) x (3)
Une baisse d'un point du PIB s'est accompagnée dans l'UE d'une hausse de 13,6 % du nombre de chômeurs de 15-24 ans et de 18,6 % du nombre de chômeurs des 15-64 ans, ce qui équivaut aussi à dire qu'à une baisse d'une hausse du chômage des 15-64 ans s'est accompagnée d'une hausse de 0,7 % du chômage des 15-24 ans.
(1) = (4) x (7) x (6)
L'élasticité apparente du chômage des jeunes au PIB est aussi égale à l'élasticité apparente du chômage des jeunes à l'emploi des jeunes (en moyenne dans l'UE, une baisse de l'emploi des jeunes de 1 point s'est accompagnée d'une hausse du chômage des jeunes de 2,3 %) multipliée par l'élasticité apparente de l'emploi des jeunes à l'emploi total (en moyenne dans l'UE, une baisse de l'emploi total de 1 point s'est accompagnée d'une baisse de 8,8 % de l'emploi des jeunes) et par l'élasticité apparente de l'emploi total au PIB (en moyenne dans l'UE, une baisse du PIB d'un point s'est accompagnée d'une baisse de l'emploi total de 0,7 %).

pays (Eurofound, 2011b) : la structure sectorielle de l'économie et la plus grande sévérité de la crise dans les secteurs d'activité où les nouvelles embauches ont été stoppées et/ou où les jeunes sont très présents ; les écarts entre les compétences des jeunes et celles recherchées par les entreprises ; la structure du marché du travail qui peut être plus ou moins favorable à l'emploi des plus âgés aux dépens des nouveaux entrants, en particulier les jeunes ; les diverses formes d'accords collectifs, dont certaines peuvent ne pas être favorables à l'emploi des jeunes, en particulier lorsque ces accords encouragent les ajustements au moyen de flexibilités internes, notamment par différentes formes d'adaptation, réduction ou flexibilisation du temps de travail ; les réformes des retraites et leurs conséquences plus ou moins fortes sur le maintien en emploi des seniors.

Confrontés à la dégradation du marché du travail, une partie des jeunes l'a quitté ou n'y est pas entré, soit qu'ils aient cédé au découragement, soit qu'ils se soient réfugiés dans le système éducatif. Sans cette augmentation de l'inactivité, la hausse du taux de chômage des jeunes aurait été bien plus élevée. De manière inquiétante, on note également un essor du chômage de longue durée sur la période récente, du nombre de jeunes inactifs, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (les « NEET »), des éloignements prolongés du marché du travail et une augmentation des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale (Math, 2011, dans ce numéro).

Dans les pays très affectés par la crise, les jeunes, et en particulier les jeunes hommes et les moins qualifiés, ont été plus durement touchés que les autres, notamment en raison de leur surreprésentation dans les emplois temporaires de la construction et de l'industrie. Les politiques de restriction budgétaire ont relayé et amplifié le choc initial, selon un calendrier, des rythmes et des degrés variables (IRES, 2010). Les jeunes y sont désormais également touchés par l'arrêt des embauches dans l'emploi public et les emplois de services financés sur fonds publics, avec plusieurs conséquences : alors que la récession avait d'abord frappé majoritairement les hommes jeunes, les jeunes femmes sont dorénavant les plus touchées ; et alors qu'elle avait principalement affecté les moins qualifiés, désormais les diplômés le sont également, au moins dans certains pays (encadré 1).

Pour les jeunes, une situation différente des précédentes crises ?

Si les jeunes ont constitué la variable d'ajustement la plus forte, ce constat n'est pas propre à cette période de crise. Néanmoins, plusieurs traits spécifiques doivent être soulignés.

La première singularité concerne l'ampleur, l'enracinement et le caractère global voire « structurel » de cette crise. Commencée par un choc externe, elle est maintenant relayée par des cures d'austérité sans précédent et dont on ne voit guère la fin. Pour de nombreux pays européens, la situation n'est pas sans évoquer « la décennie perdue » du Japon des années 1990.

La deuxième singularité tient à un élément de contexte inédit en Europe en période de conjoncture très dégradée. Lors des périodes de ralentissement passées, l'emploi des jeunes et celui des seniors ont souvent constitué, de concert, les principales variables d'ajustement. La baisse de l'emploi des seniors en particulier permettait à court terme d'atténuer les effets sur les autres générations. Cette

baisse passait par de nombreux dispositifs institutionnels de retrait de l'emploi ou de l'activité, d'importance inégale d'un pays à l'autre (préretraites, invalidité, chômage avec dispense de recherche d'emploi, etc.). Cette fois-ci, cette variable d'ajustement n'a pas joué le rôle d'amortisseur. Bien au contraire même, dans un contexte marqué depuis une bonne décennie par des réformes poussant à l'augmentation du taux d'emploi des seniors et au recul de l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors a augmenté dans l'UE. Même si, sur longue période, la substitution des emplois entre jeunes et plus âgés n'a pas nécessairement lieu [1] dès lors que l'emploi est rationné, le maintien en emploi des seniors peut engendrer des effets de substitution à court terme. La hausse du taux

Tableau 4. Niveau d'études des 30-34 ans et évolutions 2000-2010

	Part des 30-34 ans ayant un niveau d'études supérieur		Part des 30-34 ans ayant un niveau d'études secondaire supérieur	
	Niveau en 2010 (en %)	Evolution 2000-2010 (en points)	Niveau en 2010 (en %)	Evolution 2000-2010 (en points)
UE 27	**33,6**	**11,2**	**80,2**	**7,5**
Pologne	35,3	22,8	93,4	4,7
Irlande	49,9	22,4	86,9	16,5
France	43,5	16,1	84,2	10,2
Danemark	47,0	14,9	87,1	1,9
Pays-Bas	41,4	14,9	83,0	8,9
Suède	45,8	14,0	87,6	0,0
Royaume-Uni	43,0	14,0	84,0	18,1
Portugal	23,5	12,2	47,6	21,9
Espagne	40,6	11,4	65,3	14,5
Hongrie	25,7	10,9	86,0	4,6
Belgique	44,4	9,2	82,6	10,0
Roumanie	18,1	9,2	75,2	-12,7
Islande	40,9	8,3	73,4	13,0
Bulgarie	27,7	8,2	80,6	4,3
Italie	19,8	8,2	68,8	13,0
Finlande	45,7	5,4	91,9	6,4
Allemagne	29,8	4,1	86,4	1,2
Grèce	28,4	3,0	73,7	4,6
Autriche	23,5	3,0 [1]	87,9	4,6

1. Evolution entre 2000 et 2005.
Pays classés par ordre décroissant de l'augmentation de la part des jeunes de 30 à 34 ans ayant un niveau d'étude supérieur.
Source : Eurostat.

1. Une corrélation positive existe entre les niveaux d'emploi des jeunes et des seniors dans les pays de l'OCDE (Conseil d'orientation pour l'emploi, 2011:28).

d'activité des plus de 55 ans est également notable aux Etats-Unis (+1,4 point entre le 4e trimestre 2007 et le 2e trimestre 2011), alors que le taux d'activité des jeunes de 16 à 24 ans diminue sévèrement sur la période (-4,7 points). Cette évolution contrastée, qu'on peut faire remonter au début des années 2000 et dont la cause première est l'érosion de la valeur de l'épargne retraite et du patrimoine immobilier des seniors, est sans précédent aux Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (Sum, McLaughlin, 2008).

La troisième singularité de la crise actuelle tient à un contexte marqué par la priorité donnée depuis le début des années 2000 à l'élévation générale des niveaux d'éducation (tableau 4). L'objectif cible dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est d'atteindre au moins 40 % des 30-34 ans avec un niveau d'étude supérieur d'ici la fin de la décennie. Alors que cet essor des études était censé permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises et faciliter l'insertion des jeunes, il semble s'être traduit dans certains pays par un processus encore plus sélectif et excluant (Cahuc *et al*., 2011). Il engendre une forte frustration dès lors que les jeunes ne trouvent pas d'emploi, ou des emplois très précaires, trop peu rémunérateurs et/ou très en deçà des qualifications obtenues.

L'émigration, en conséquence, a récemment et significativement augmenté dans les pays les plus affectés par la récession : l'Irlande, les pays du Sud de l'Europe et des pays d'Europe centrale et orientale. Les chiffres provisoires sont incertains, mais plusieurs sources confirment une forte émigration de jeunes, en particulier des diplômés. Cette évolution est inquiétante, à double titre : elle est révélatrice d'une situation extrêmement mal vécue et d'un sentiment d'absence de perspectives dans ces pays ; elle est annonciatrice d'un affaiblissement de la base productive des pays concernés qui pourrait s'avérer durable.

Les politiques publiques depuis 2007 et leur impact sur les jeunes

Les jeunes sont l'objet de politiques spécifiques depuis deux à trois décennies (Lefresne, 2003, 2010 ; Aeberhardt *et al.*, 2011). Ces politiques peuvent prendre la forme de mesures de politique d'emploi (contrats spécifiques dans les secteurs privé et/ou public, exonération de charges, règles particulières d'embauche…), de politiques de revenus (salaires *minima* jeunes) et de mesures particulières de protection sociale (accès au système d'indemnisation du chômage ou d'autres transferts sociaux). Avant même la crise, des débats existaient sur le rôle de ces politiques spécifiques : agissent-elles en faveur des jeunes ? Ne favorisent-elles pas, au contraire, leur « exceptionnalisation » et leur précarisation ? Et, par contagion, ne favorisent-elles pas non plus la diffusion de l'emploi précaire ? Dans certains cas, aux Pays-Bas par exemple, le salaire minimum jeunes a généré des effets sur l'emploi des classes d'âge très proches, conduisant par concurrence à un abaissement des normes salariales dans certains secteurs (Wierink, 2011, dans ce numéro). Le ciblage des mesures sur les jeunes présente aussi pour inconvénient de signaler que ces derniers sont à traiter « à part ».

Certaines mesures ne sont pas ciblées *a priori* sur les jeunes. Cependant, les dispositifs les plus précaires et/ou dérogatoires au contrat de travail standard concernent souvent proportionnellement

beaucoup plus de jeunes, avant comme pendant la crise : les « reçus verts » au Portugal (Pernot, 2011, dans ce numéro), les contrats de droit civil en Pologne (Portet, 2011, dans ce numéro), les contrats de projet ou les travailleurs subordonnés en Italie (Persano, 2011, dans ce numéro) et, d'une manière générale, les allègements du coût du travail et tous les dispositifs favorisant l'emploi précaire (CDD, intérim, temps partiel, bas salaires).

Devant la dégradation de la situation des jeunes, les gouvernements ne sont pas restés inactifs. Très rapidement, les organismes internationaux – OCDE, BIT et Commission européenne – ont mis la priorité sur la situation des jeunes afin de contenir la hausse du chômage et prévenir les effets de stigmate de la crise sur les jeunes. En effet, les périodes antérieures de basse conjoncture ont montré que le moment de l'entrée sur le marché du travail est décisif en ce qui concerne les trajectoires professionnelles ultérieures (Cockx, Picchio, 2011).

Des politiques ciblées sur, pour ou contre les jeunes ?

Les diagnostics des organisations internationales n'ont pas identifié les traits inédits de cette crise sur la condition juvénile et leurs préconisations de politiques publiques n'ont été pas renouvelées (Scarpetta *et al*., 2010 ; OCDE, 2010 ; BIT, 2011). Les rares mesures nouvelles mises en œuvre portent sur le fonctionnement du marché du travail et la demande de travail (à travers l'abaissement du coût du travail et une meilleure rencontre des demandes et des offres d'emploi), la formation (initiale et continue), l'offre de travail (à travers des modifications de l'indemnisation du chômage ou l'introduction de mesures coercitives relevant d'une logique d'activation).

Des mesures visent à agir sur le fonctionnement du marché du travail en abaissant les contraintes du droit du travail pour les employeurs, considérées comme des barrières à l'embauche des jeunes. Elles prennent des formes variées : les Pays-Bas ont ainsi autorisé les employeurs à proposer quatre CDD de suite au lieu de trois (Wierink, 2011, dans ce numéro). Un dispositif similaire a été mis en place en Espagne (Santos Ortega, Martín Martín, 2011, dans ce numéro). En Grèce, il est prévu d'introduire un salaire minimum réduit pour les moins de 25 ans (Prokovas, 2011, dans ce numéro), à l'image de ce qui existe déjà aux Pays-Bas. Ces mesures ont pour effet de flexibiliser ou précariser davantage nombre d'emplois occupés par les jeunes. Elles sont parfois combinées à des incitations financières sous la forme de subventions ou d'incitations fiscales aux entreprises pour réduire le coût du travail et/ou stimuler les embauches.

D'autres mesures visent à améliorer l'appariement des offres et des demandes de travail en facilitant le partage d'informations (sur les emplois vacants) et le développement des services de l'emploi. En période de basse conjoncture et de rationnement de l'emploi, ces mesures, qui ont l'avantage d'être peu coûteuses, ont des effets très limités.

Du côté de la formation, l'accent a été mis principalement sur l'amélioration et l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises. Pour les publics les plus en difficulté, les programmes privilégient souvent les formations sur le lieu de travail, en particulier les dispositifs d'apprentissage ou d'alternance dont les effets bénéfiques attendus sur l'insertion des jeunes font consensus (Scarpetta *et al*., 2010 ; Cereq 2011 ; Aeberhardt *et al*.,

2011) [1]. En France, par exemple, il s'agit à la fois de réduire le nombre de « décrocheurs » et de renforcer les dispositifs d'alternance. L'objectif affiché du gouvernement est de faire passer le nombre de jeunes en alternance de 530 000 mi-2011 à 800 000 en 2015. Malgré la publicité qui est faite à ce dispositif, son développement dépend étroitement de la situation et des perspectives économiques et financières des entreprises. Le nombre de jeunes en alternance a d'ailleurs diminué entre 2008 et 2010 (Minni *et al.*, 2011). En outre, les jeunes passés par l'apprentissage ne semblent pas avoir été particulièrement épargnés par la crise (Le Rhun, Pollet, 2011). Il est difficile de contrer le caractère procyclique de ce type de mesure.

Du côté de l'offre de travail, on aurait pu penser que cette crise profonde aurait incité les pouvoirs publics à mettre en place des revenus de remplacement ou des filets de sécurité pour les jeunes sans emploi. Ces derniers sont souvent oubliés dans les systèmes sociaux : dans les deux tiers des pays de l'OCDE, les jeunes sortis du système scolaire n'ont ainsi droit à aucune forme d'allocation à moins de justifier d'une période suffisante d'emploi. Les dispositifs d'indemnisation du chômage sont souvent « biaisés » en faveur des plus âgés et/ou de ceux bénéficiant d'une plus grande ancienneté d'emploi. Cependant, il existe dans certains pays des dispositifs ouverts aux jeunes, antérieurs à la crise. Au Danemark, les jeunes ayant cotisé sur une base volontaire depuis la fin de leur scolarité peuvent recevoir une allocation dont le montant est réduit pour les moins de 25 ans (Meilland, 2011, dans ce numéro). En Belgique (Viprey, 2011, dans ce numéro), en Grèce (Prokovas, 2011, dans ce numéro) et au Royaume-Uni (Lefresne, 2011, dans ce numéro), de faibles prestations sont prévues pour les jeunes chômeurs entrant sur le marché du travail. En France, l'Accord national interprofessionnel sur l'assurance chômage de décembre 2008 a permis de réduire la période d'emploi de six à quatre mois pour ouvrir la première fois des droits à l'indemnisation chômage. La question de l'autonomie financière des jeunes a également été reposée à travers le Revenu de solidarité active (RSA) jeunes mis en place en 2010. Les conditions d'accès au dispositif (avoir travaillé deux ans sur les trois dernières années) le rendent, de fait, inaccessible à la plupart des jeunes : la mesure devait toucher 160 000 jeunes de moins de 25 ans, or, en juin 2011, ils sont moins de 10 000. Face au chômage élevé des jeunes et dans une logique à la fois de limitation des dépenses sociales et de suspicion sur le comportement des personnes sans emploi, la tentation est grande de rendre les dispositifs plus contraignants, voire coercitifs. C'est notamment le cas au Royaume-Uni où la dynamique de workfare a de nouveau été renforcée pour les jeunes sans emploi à travers des mécanismes de contrôle, d'obligation et de sanction spécifiques (Lefresne, 2011, dans ce numéro) [2].

1. Même si les effets bénéfiques à long terme sont plus complexes lorsqu'il s'agit de développement des compétences spécifiques et pas facilement transférables.
2. Cette tendance progresse dans d'autres pays au-delà des seuls jeunes, en France par exemple avec la décision d'imposer un travail d'utilité générale de sept heures par semaine aux bénéficiaires du RSA.

Les politiques d'emploi au risque de l'austérité

La rigueur touchant les secteurs publics, avec le non-remplacement des départs à la retraite voire des licenciements dans certains pays [1], la réduction des fonds publics pour d'autres secteurs pourvoyeurs d'emplois (secteur associatif et secteurs public, parapublic ou privé mais dépendant de financements publics) impliquent une baisse des flux d'embauches de jeunes dans ces secteurs et peut-être davantage pour les femmes que les hommes (Math, 2011, dans ce numéro).

Les mesures prises se situent dans la continuité de celles prises auparavant. En particulier, la remise en cause des emplois aidés dans le secteur non marchand avait été entamée bien avant la crise, parfois au prétexte d'efficacité, parfois pour des raisons idéologiques. La priorité donnée à la réduction des déficits publics a conduit les gouvernants, malgré la crise, à écarter ces mesures contra-cycliques pourtant particulièrement efficaces contre l'exclusion des jeunes, ou à ne les remettre à l'ordre du jour qu'à faible dose sous la forme de dispositifs bas de gamme comme les Contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et autres Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) en France. La préférence a été donnée à des emplois aidés dans le secteur marchand. Or, par des effets bien connus de sélectivité ou d'« écrémage », en bénéficient avant tout les jeunes les plus proches de l'emploi, excluant les jeunes chômeurs les moins qualifiés. Ces mesures présentent également l'inconvénient d'avoir un fort caractère procyclique, ce qui explique d'ailleurs qu'elles ne rencontrent pas le succès escompté.

La crise continue de peser sur le marché du travail et, à l'heure où de nombreux pays s'engagent dans une cure d'austérité sans précédent, les inquiétudes sur la reprise de l'activité et de l'emploi se font plus aiguës.

Les réponses des politiques publiques privilégient les mesures procycliques peu efficaces, voire contreproductives en période de ralentissement. Dans tous les cas, les politiques d'emploi ne sont pas à la hauteur des enjeux, quand elles ne sont pas purement remises en cause pour des raisons d'économies budgétaires.

Et même quand les politiques d'emploi sont maintenues, on peut craindre que leurs effets à court/moyen terme soient neutralisés par les effets délétères des plans d'austérité qui se mettent en place.

Réactions et représentation des jeunes

La dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail couplée au manque d'espoir d'amélioration rapide provoquent un fort mécontentement. Il est également largement nourri par le sentiment de déclassement de certains diplômés, par le poids des dettes privées dans certains pays et par le sentiment qu'ont les jeunes d'être laissés-pour-compte ou stigmatisés.

Des diplômes moins protecteurs

Dans tous les pays, le diplôme reste une condition de moins en moins suffisante mais de plus en plus nécessaire,

1. Entre 2008 et 2010, la baisse de l'emploi dans l'activité « administration publique » a été en moyenne dans l'UE de 7,9 % pour les jeunes de 15 à 64 ans contre 0,2 % pour les 25-64 ans. La nomenclature NACE ne comprend toutefois pas les activités classées dans « enseignement » et « santé et action sociale », qui représentent une part importante de l'emploi public.

comme en atteste l'écart entre les taux de chômage selon le niveau de diplôme (tableau 1). Le diplôme joue encore son rôle de rempart face au chômage dans la plupart des pays (Le Rhun *et al.*, 2011). Reste que, au moins dans des pays comme l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Italie (Dagnaud, 2011 ; Persano, 2011, dans ce numéro), le taux de chômage des diplômés du supérieur atteint désormais des niveaux records et les emplois qu'ils occupent sont souvent médiocres et précaires. A tel point que s'y est renforcé le sentiment que le diplôme ne joue plus son rôle de prévention des situations de précarité. Différents mouvements ont émergé ces dernières années en Italie, en Grèce et en Espagne, initiés par ceux qui, bien que diplômés et en emploi, perçoivent des revenus de 600, 700 ou 800 euros permettant difficilement de vivre.

Dans d'autres pays comme la France, le rôle des diplômes semble au contraire exacerbé. Il se traduit par des effets de sélection accrus. Parmi les jeunes qui ont fini leur scolarité en 2007, plus des quatre cinquièmes des diplômés du supérieur sont en emploi alors qu'ils sont seulement 55 % parmi ceux ayant seulement le bac et 48 % parmi ceux sortis sans diplôme du système scolaire (Cereq, 2011).

Le poids de l'endettement privé

Dans certains pays, le poids de l'endettement privé lié aux études nourrit également le mécontentement des jeunes ou leur sentiment de désespoir devant un destin déjà joué (Van de Velde, 2011). Des jeunes – pas forcément les plus exclus et marginalisés – sont très endettés alors qu'ils n'ont pas encore accédé au marché du travail – et ont moins de chances d'y accéder rapidement –, ou qu'ils ont perdu leur emploi (souvent précaire, peu rémunérateur et n'ayant pas permis d'acquérir une protection sociale suffisante).

L'endettement lié aux frais d'éducation a déclenché les premiers mécontentements : le premier mouvement de protestation qui a eu lieu en décembre 2010 contre le gouvernement Cameron nouvellement élu a été le fait d'étudiants s'opposant au triplement des frais déjà élevés d'inscription à l'université (Lefresne, 2011, dans ce numéro). Le problème se pose aussi fortement aux Etats-Unis où augmente le nombre d'impayés sur les emprunts pour l'éducation (Sauviat, Sommeiller, 2011, dans ce numéro). Auparavant, quand les jeunes diplômés avaient de bonnes perspectives sur le marché du travail, le remboursement de l'investissement dans l'éducation apparaissait supportable. C'est désormais moins le cas.

L'endettement lié à l'immobilier chez les jeunes en Espagne, dans d'autres pays du Sud et au Royaume-Uni pèse également sur leur accès à l'autonomie. L'émancipation vis-à-vis des parents et la décohabitation passent par l'accès au logement et, dans les pays du Sud de l'Europe, surtout par l'acquisition du logement. Beaucoup de ceux qui en ont acquis un à une période où le taux de chômage avait chuté pour se stabiliser à un niveau faible, où les taux d'intérêts étaient faibles, où les salaires augmentaient et les prix de l'immobilier bien davantage, créant un effet de richesse, font aujourd'hui face à des difficultés de remboursement alors même que la valeur de leur logement a chuté. Les banques espagnoles commencent à être mises en difficulté par la multiplication du nombre d'impayés liés à l'immobilier. Pour ceux qui sont encore chez leurs parents, la perspective d'avoir un jour une autonomie

résidentielle recule. Au Royaume-Uni, le chômage et la précarité posent d'autant plus de problèmes pour l'accès au logement ou le maintien dans celui-ci que le gouvernement supprime les mesures de soutien au logement.

Un sentiment de manque de reconnaissance et de stigmatisation

Les réponses apportées par les pouvoirs publics revêtent parfois un caractère stigmatisant justement parce que ces dispositifs de politique de l'emploi ou ces salaires minimaux sont spécifiques aux jeunes. Ces mesures ciblées comportent une dimension symbolique qui désignent les jeunes, et en particulier les jeunes de milieux défavorisés, comme étant « à part », comme étant présumés avoir une moindre capacité ou une moindre appétence à travailler.

Par ailleurs, les moyens nécessaires à leur émancipation ne sont pas toujours reconnus. Le refus des décideurs politiques de donner aux jeunes les moyens d'une autonomie minimale prend parfois des formes explicites avec l'exemple du RSA en France ou de dispositifs d'indemnisation quasiment impossibles d'accès à ceux qui n'ont pas déjà pu s'insérer sur le marché du travail. Dans les pays du Sud de l'Europe en particulier, tout se passe comme s'il appartenait aux solidarités familiales de continuer d'assurer le relais financier, alors même que les familles sont aussi touchées par la récession.

Face au mécontentement, des réactions variées et nouvelles

Dette, diplôme, chômage, précarité, stigmatisation : de nombreux facteurs se cristallisent pour nourrir la frustration et la colère des jeunes. Cette frustration est d'autant plus grande que le niveau d'investissement dans l'éducation a pu être élevé. Dans le contexte d'une situation de l'emploi très dégradée et sans perspectives d'amélioration rapide, des mouvements sociaux ont commencé à voir le jour dans de nombreux pays et en particulier parmi les diplômés des pays du Sud de l'Europe qui se sentent déclassés [1].

Défection et prise de parole

Ce mécontentement des jeunes appelle plusieurs sortes de réponses dont la défection (*exit*) et la prise de parole (*voice*) (Hirschmann, 1970). La démobilisation professionnelle constitue une réaction qui s'assimile à une défection : elle peut se traduire par la sortie du marché du travail et de toute forme de formation (« décrocheurs » et autres « NEET ») ou encore par l'émigration (changer de pays). Ces deux types de défection se retrouvent sous des formes variées d'un pays à l'autre et ne s'excluent d'ailleurs pas l'un l'autre. Le découragement et le sentiment d'impuissance peuvent aussi conduire à renoncer à toute forme d'action individuelle ou collective, comme on l'a parfois dit des jeunes en Italie.

A ces formes de défection s'oppose la prise de parole, celle qui émerge clairement des mouvements de jeunes et des mouvements des « places ». C'est même par ces mouvements que semble se dessiner l'opposition la plus visible dans les pays où les politiques d'austérité sont les plus dures : en Grèce, au Portugal (avec les mouvements des Inflexiveis), en

1. On retrouve de façon exacerbée dans les pays du Maghreb une telle frustration des « diplômés à la dérive », qui a été l'un éléments à l'origine des récentes révolutions arabes (El Mouhoud, 2011 ; Hammouda, 2011, dans ce numéro).

Espagne (Los Indignados), au Royaume-Uni (avec les protestations des étudiants en décembre 2010 et les émeutes de jeunes de quartiers défavorisés en mai 2011) et même aux Etats-Unis avec le mouvement Occupy Wall Street (Sauviat, 2011). Le tout se déroule sur fond de « printemps arabes » (El Mouhoud, 2011) à travers lesquels les jeunes mobilisés, précaires ou privés d'emplois de Tunisie, d'Egypte voire d'Algérie (Hammouda, 2011, dans ce numéro) ont pu inspirer certaines formes de mobilisations aux jeunes d'autres pays.

Diversité des mouvements de jeunes

A propos de ces mouvements de jeunes, Van de Velde (2011) note qu'il ne s'agit pas d'un phénomène générationnel qui s'exprimerait contre les adultes. Ces mouvements bénéficient en effet du soutien voire de la participation de personnes de toutes les générations. En outre, même si les causes du déclenchement peuvent être nationales, ces mouvements, à travers leurs discours, leurs mots d'ordre et leurs slogans, se situent d'emblée dans une perspective transnationale, européenne voire internationale, ne serait-ce que parce que les contraintes que leur opposent leurs gouvernants pour décider de mesures d'austérité leur semblent imposées de l'extérieur, par les organisations internationales ou européennes (Commission, BCE, FMI), par les marchés financiers mondiaux... Cette dimension transnationale ne change rien à l'enracinement local des réactions, à l'image du mouvement des « Indignés » espagnols qui occupent la place de la Puerta del Sol à Madrid depuis le 15 mai 2011 pour crier leur révolte face à l'explosion du chômage et à la politique d'austérité mise en place par le gouvernement Zapatero. Le mouvement « Democracia Real Ya » qui regroupe de larges pans de la société (jeunes très qualifiés, chômeurs plus âgés, enseignants, travailleurs sociaux, etc.) met, lui, l'accent sur des enjeux locaux : l'arrêt des expulsions de propriétaires endettés, la réforme de la loi électorale, etc.

Depuis, la contestation s'est étendue à d'autres pays d'Europe et aux Etats-Unis. Les mécontents du monde entier se retrouvent certes sur certains dénominateurs communs mais les revendications s'inscrivent dans des problématiques nationales. La simultanéité des mouvements ne doit pas non plus faire illusion et donner l'impression de leur unicité, y compris dans certains pays comme le Royaume-Uni où, à l'hétérogénéité des jeunes selon le milieu social et la localisation géographique correspond une certaine diversité des réactions. Si les premières manifestations de la fin 2010 étaient le fait d'étudiants ou futurs étudiants plutôt issus de classes moyennes intégrées, les émeutiers de l'été 2011 étaient des jeunes des quartiers les plus défavorisés (Lefresne, 2011, dans ce numéro).

Dans les pays anglo-saxons, la finance, le système bancaire et les nantis sont pris pour cible. Le nom des mouvements qui s'y développent est significatif : « Occupy Wall Street », « Occupy London Stock Exchange (OccupyLSX) ». Depuis la mi-septembre 2011, on assiste aux Etats-Unis à l'émergence d'un mouvement social inédit, impulsé par les jeunes, et soutenu par l'American Federation of Labor Congress of Industrial Organization (AFL-CIO) ainsi que par plusieurs grandes fédérations syndicales et diverses associations progressistes. « Occupy Wall Street » a pour cibles privilégiées les grandes banques de Wall

Street et les grandes entreprises du S&P 500. Leur slogan « Nous sommes les 99 % » pointe non seulement l'explosion des inégalités, mais le fait que l'écrasante majorité de la population subit les conséquences d'une crise déclenchée par les 1 % les plus riches, qui ont su capter une part disproportionnée de la richesse nationale et confisquer le pouvoir à leur profit. C'est pourquoi ce mouvement exprime également un désir ardent de démocratie (Sauviat, 2011).

En Italie, le mouvement a été très ciblé sur la démission du président du Conseil Silvio Berlusconi et contre ses manœuvres politiques. Les revendications portent sur l'emploi, la relance de l'économie et contestent les coupes drastiques dans l'éducation, la recherche et la culture.

En Grèce, les « décidés », protestent « contre l'austérité et la corruption ». Ils réunissent désormais de nombreux mouvements de contestation : « Je ne paie pas », le mouvement des « 300 Grecs », le mouvement de « contrôle de la dette », les facultés en grève, etc. Au Portugal, le collectif « 15 octobre » revendique globalement une démocratie participative qui réponde aux attentes de la population alors que cette démocratie, avec la crise, en est venue à être soumise à un certain autoritarisme.

Malgré leurs différences, ces mouvements ont néanmoins pour trait commun d'exiger que les destins individuels et collectifs ne dépendent plus d'une finance mondiale incontrôlée.

Quel rôle pour les organisations syndicales ?

Les organisations syndicales se préoccupent des jeunes et de leur adhésion, ne serait-ce que dans la perspective de leur développement futur (Freyssinet, 2011). Leurs difficultés à rajeunir leurs adhérents peuvent venir du fait que les jeunes travailleurs sont davantage employés dans des secteurs où les niveaux de syndicalisation et de négociation collective sont traditionnellement peu élevés (Eurofound, 2011b). Cela peut expliquer le relatif désintérêt de ces jeunes pour les organisations syndicales, par exemple en Italie et en Grèce. Ce constat intervient également dans un contexte où le mouvement syndical est affaibli par la crise et où le dialogue social dans certains Etats membres s'est beaucoup effrité (en particulier en Irlande, au Portugal et en Espagne), ce qui ne favorise pas la mobilisation des jeunes ou la prise en charge des préoccupations des jeunes par les organisations syndicales.

Les liens entre les nouveaux mouvements de jeunes et les organisations syndicales sont parfois complexes. Celles-ci ont parfois été dépassées par ces mouvements, en particulier en Espagne et au Royaume-Uni, car ces derniers mettent aussi en cause les formes traditionnelles et hiérarchisées du pouvoir et de la représentation et soulèvent des questions relatives à la prise de décisions collectives. En outre, les organisations syndicales sont parfois perçues comme trop proches des partis de gouvernements et comme acceptant ou ayant accepté les politiques d'austérité imposées par ces gouvernements, par exemple en Espagne et en Grèce. Dans tous les cas elles peinent à mobiliser les jeunes sous leur bannière, ce qui n'est pas nouveau, mais prend peut-être un relief particulier en ce moment.

Les organisations syndicales ne sont pas restées inactives. Dans la plupart des pays, et notamment aux Pays-Bas et au Portugal, elles ont mis en place ou réactivé des sections jeunes. C'est vrai aussi

aux Etats-Unis où l'AFL-CIO a mis en place une structure « jeunes » en 2010. Au Royaume-Uni, de nouvelles formes de coalition se font jour. Les grands syndicats de la fonction publique et les syndicats enseignants se sont associés aux organisations étudiantes pour lancer une campagne contre la suppression de l'allocation de poursuite d'études. Le mouvement Youth Fight for Their Jobs, dont nombre de syndicats du TUC sont signataires, apparaît encore plus prometteur pour les possibilités de collaboration et de passerelles entre syndicats et mouvements de jeunes (Lefresne, 2011, dans ce numéro).

De manière générale, les organisations syndicales sont présentes. Elles contestent les mesures d'austérité, en particulier les plus injustes, soulignent le caractère aigu du chômage des jeunes et la nécessité de leur offrir davantage de possibilités, de créer des emplois de qualité et de mettre en place des mesures contre les inégalités croissantes en matière de conditions de travail. Elles s'opposent dans certains pays aux organisations patronales qui, le rapport de force tournant à leur avantage du fait de la crise et de la montée du chômage de masse, voient dans la situation actuelle une fenêtre d'opportunité pour demander la suppression des « rigidités » et autres mesures de protection de l'emploi, considérées comme des obstacles à l'embauche de jeunes travailleurs et présentées comme la cause du chômage. Sont ainsi visés les salaires *minima*, les contraintes législatives ou réglementaires relatives aux périodes d'essai, au licenciement, aux indemnités de fin de contrat, etc. [1]. La crainte des organisations syndicales vis-à-vis des exceptions dans la législation du travail concernant les jeunes est non seulement qu'elles conduisent à davantage d'effets négatifs que d'effets positifs pour les jeunes travailleurs concernés mais puissent ensuite, par mise en concurrence de salariés de tous âges, avoir des effets d'abaissement des normes sociales pour l'ensemble des salariés, au moins dans certains secteurs.

Conclusion

La « grande récession », comme lors des précédents ralentissements économiques, mais de manière plus marquée, a eu pour effet de détériorer fortement la situation des jeunes sur le marché du travail. Les difficultés des jeunes à s'insérer ne proviennent pas d'un quelconque désintérêt pour le travail ni d'une complète inadaptation des systèmes de formation, comme d'aucuns le prétendent, mais bien d'une insuffisance générale de la demande. L'actuelle dégradation n'a toutefois rien d'un simple problème temporaire lié à une mauvaise conjoncture. Les perspectives sont d'ailleurs inquiétantes compte tenu des caractéristiques structurelles de cette crise.

D'abord, son ampleur, sa durée et son caractère global, *a fortiori* dès lors qu'elle est relayée par des cures d'austérité budgétaire, font craindre une future décennie perdue. Lorsque toute une classe d'âge apparaît comme soumise au déclassement, à la précarité et que son

1. Pourtant, les résultats des études économétriques aboutissent à des effets ambigus de la protection de l'emploi sur le niveau d'emploi des plus jeunes et, globalement, ne parviennent pas à expliquer le chômage des jeunes, et leur plus haut niveau de chômage, par la protection de l'emploi (Noelke, 2011).

avenir semble bouché, comme dans les pays les plus affectés, les stigmates deviennent collectifs et se traduisent par un chômage durablement élevé, de longue durée, par l'exclusion de nombreux jeunes et par de probables troubles sociaux à venir.

Ensuite, la forte dégradation des conditions d'entrée sur le marché du travail intervient alors même que, depuis une décennie, priorité a été donnée à l'éducation et que le niveau global des qualifications a fortement augmenté. La crise va laisser des traces y compris sur les trajectoires professionnelles et salariales des diplômés et, dans certains pays, sur la capacité de remboursement des emprunts contractés pendant les études.

Les politiques publiques mises en œuvre apparaissent très en deçà des enjeux parce qu'elles sont désarmées budgétairement par les politiques d'austérité, mais aussi parce que les mesures prises s'inscrivent dans la continuité des politiques menées depuis les années 1990, sous la forme de mesures sélectives et procycliques qui, quand elles ne contribuent pas à favoriser la précarité et la détérioration de la situation des jeunes sur le marché du travail, sont incapables de les endiguer.

Le sentiment d'impuissance qui en résulte au niveau individuel et collectif exacerbe les frustrations, l'angoisse ou la colère et se traduit par d'inquiétants comportements de défection (découragement et retrait du marché du travail et/ou du système éducatif, émigration, etc.) mais aussi, de plus en plus, par des comportements de prise de parole notamment sous la forme des mouvements inédits et très divers qui émergent depuis quelques mois. Compte tenu des caractéristiques de la crise, il serait imprudent de parier sur le caractère éphémère de ces manifestations de protestation sociale.

Sources :

Aeberhardt R., Crusson L., Pommier P. (2011), « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », *France, portrait social*, Edition 2011, INSEE.

Allègre G. (2011), « La jeunesse, génération sacrifiée ? », OFCE, Les notes, n° 5, octobre.

BIT (2011), *Global employment trends for youth: 2011 update*, October.

Cahuc P., Carcillo S., Galland O., Zylberberg A. (2011), *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Paris, Eyrolles.

Cavalli A., Galland O. (dir.) (1993), *L'allongement de la jeunesse*, Arles, Actes sud.

Cereq (2011), « Le diplôme un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n° 283, mars.

Chagny O. (2011), « Allemagne : Le coup de pouce de la démographie », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 127-139.

Cochard M., Cornilleau G., Heyer E. (2010), « Les marchés du travail dans la crise », *Economie et statistique*, n° 438-440, juin, p. 181-204.

Cockx B., Picchio M. (2011), « Scarring Effects of Remaining Unemployed for Long-Term Unemployed School Leavers », CES IFO Working Paper, n° 3565, August.

Commission européenne (2010), *Europe 2020 une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*.

Conseil d'orientation pour l'emploi (2011), Diagnostic sur l'emploi des jeunes, février, 62 p.

Dagnaud M. (2011), « Qui sont les Indignés de la Puerta del Sol ? », *Telos*, 13 juin.

El Mouhoud M. (2011), « Economie politique des révolutions arabes : analyse et perspectives », *L'ENA hors les murs*, n° 414, septembre.

Erhel C. (2010), « Les politiques de l'emploi en Europe : quelles réactions face à la crise ? », Centre d'Etudes de l'Emploi, Document de travail, n° 129, septembre.

Eurofound (2011a), *European Jobs Monitor*.

Eurofound (2011b), *Helping young workers during the crisis: contributions by social partners and public authorities*, 35 p.

Freyssinet J. (2011), « Négociations interprofessionnelles et crise économique », *La Revue de l'Ires*, n° 69, à paraître.

Hammouda N.-E. (2011), « Algérie : Débrouille, révolte et émigration », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 198-218.

Hirschmann A.O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and State*, Cambridge, Harvard University Press.

Husson M. (2009), « Le choc de la crise, le poids du chômage », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les acteurs sociaux face à la crise*, n° 121, novembre, p. 17-39.

IRES (2009), *Les acteurs sociaux face à la crise*, numéro spécial, *Chronique internationale de l'IRES*, n° 121, novembre

IRES (2010), *L'Etat social à l'épreuve de l'austérité*, numéro spécial, *Chronique internationale de l'IRES*, n° 127, novembre.

Lefresne F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, Paris, La Découverte.

Lefresne F. (2010), « Trente ans de politique de l'emploi des jeunes : une tentative d'évaluation », *in* Papinot C., Vultur M. (dir.), *Les jeunesses au travail : regards croisés France-Québec*, INRS, UBO, Presses de l'Université de Laval, p. 185-207.

Lefresne F. (2011), « Royaume-Uni : Une "génération perdue" ? », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 114-126.

Le Rhun B., Martinelli D., Minni C. (2011), « Face à la crise, le diplôme reste un rempart efficace contre le chômage », *in* INSEE, *Formations et emploi, Edition 2011*.

Le Rhun B., Pollet P. (2011), « Diplômes et insertion professionnelle », *in* INSEE, *France, Portrait social. Edition 2011*.

Leschke J., Watt A. (2010), « How do institutions affect the labour market adjustment to the economic crisis in different EU countries », ETUI Working Paper, n° 2010-04.

Math A. (2010), « La généralisation à tous les pays des plans d'austérité : une rigueur budgétaire très inégale », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *L'Etat social à l'épreuve de l'austérité*, n° 127, novembre, p. 3-39.

Math A. (2011), « Une situation particulièrement préoccupante des jeunes dans l'Union européenne. Eléments de cadrage », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 23-42.

Meilland C. (2011), « Danemark : La formation, un remède au chômage des jeunes dans la crise ? », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 140-153.

Minni C. (dir.), Fontaine M., Pons S., Remy V., Argouarc'h J., Rey M. (2011), « Emploi, chômage, population active. Bilan de l'année 2010 », DARES analyses, n° 065, août.

Noelke C. (2011), « The Consequences of Employment Protection Legislation for the Youth Labour Market », MZES working paper, n°144.

OCDE (2010), « Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes », Paris.

Pernot J.-M. (2011), « Portugal : Du précariat à la tentation de l'exil », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 74-84.

Persano E. (2011), « Italie : Le prix à payer. Carences étatiques et solidarités familiales », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 85-96.

Portet S. (2011), « Pologne : Formation et insertion, un défaut des politiques publiques », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 181-197.

Prokovas N. (2011), « Grèce : Colère et révoltes face à l'austérité », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 43-59.

Santos Ortega A., Martín Martín P. (2011), « Espagne : Chômage, vies précaires et action collective », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 60-73.

Sauviat C. (2011), « "Occupy Wall Street", un mouvement social inédit aux Etats-Unis », Document de travail IRES, n° 1, décembre.

Sauviat C., Sommeiller E. (2011), « Etats-Unis : Choc de la récession et reprise sans emploi pour les jeunes », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 97-113.

Scarpetta S., Sonnet A., Manfredi T. (2010), « Montée du chômage des jeunes dans la crise : comment éviter un impact négatif à long terme sur toute une génération ? », Documents de travail de l'OCDE, Questions sociales, emploi et migrations, n° 106.

Sum A., McLaughlin J. (2008), *Out With the Young and In with the Old: US Labor Makets 2000-2008 and the Case for An Immediate Jobs Creation Program for Teens and Young Adults*, Center for Labor Market Studies, Northeastern University.

Tangian A. (2010), « Not for bad weather: flexicurity challenged by the crisis », ETUI Policy Brief, European Economic and Employment Policy, Issue 3/2010.

Van de Velde C. (2008), *Devenir adulte Sociologie Comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF.

Van de Velde C. (2011), « Indignés : les raisons de la colère », Revue *Cités*, n° 47-48, août.

Viprey M. (2011), « Belgique : Les jeunes surexposés aux effets de la crise », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 169-180.

Wierink M. (2011), « Pays-Bas : Une performance ambiguë : l'emploi au risque de la précarité », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial, *Les jeunes dans la crise*, n° 133, novembre, p. 154-168.